



*Collectif SOS Loue et Rivières comtoises
Maison de l'Environnement
7, Rue voirin – 25000 Besançon
www.soslrc.com*

*Contact presse pour ce communiqué :
Christian triboulet :
Tel 06 76 54 82 12
Mail : christian.triboulet@neuf.fr*

Oui, il faut effacer le barrage du Theusseret sur le Doubs Franco-Suisse

Le Barrage du Theusseret sur le Doubs Franco-Suisse fait l'objet d'un nécessaire projet d'arasement. Certains s'y opposent, il est donc temps de rappeler certaines réalités. Une pétition de soutien au projet d'effacement a aussi été lancée.

- ***Oui, des seuils et petits barrages tels que celui du Theusseret doivent bien être effacés car ils sont néfastes à nos rivières et ils amplifient les effets des pollutions actuelles et du réchauffement climatique sur les cours d'eau.***
- ***Ces petits ouvrages ont un potentiel énergétique marginal, non stockable et souvent non rentable alors même que les rivières françaises et suisses dont le Doubs Franco-Suisse paient déjà largement leur tribut à la production électrique de masse (grande hydroélectricité notamment).***
- ***Des alternatives existent pour ce type de petite production électrique renouvelable comme pour la nécessaire préservation de la mémoire du lieu.***
- ***Dans une pesée des intérêts entre, d'un côté la préservation d'un écosystème vivant mais fragile rendant des services essentiels à la population et de l'autre côté une production électrique non stockable et la nostalgie d'un patrimoine industriel, nous devons privilégier le retour à une bonne santé du Doubs et de sa biodiversité. Nous en serons fiers !***

Nos rivières souffrent actuellement de pollutions multiples et gravissimes, dont le traitement doit être la priorité absolue
mais elles souffrent aussi de cette ***multitude de petits ouvrages*** qui les cloisonnent fortement. En plus de la ***gêne à la migration*** des poissons (et donc au brassage génétique) et au ***transit des sédiments*** (creusement de la rivière et perte

d'habitats), **ces ouvrages amplifient les conséquences de la pollution des eaux**. Ces effets négatifs sont **majorés par le réchauffement climatique** :

Pour exemple parmi d'autres :

- L'augmentation de température des eaux due à ces ouvrages est encore majorée en cas de canicule (phénomène climatique désormais récurrent...) ou d'étiages qui se multiplient (dérèglement climatique, perte de zones humides...)...
- Les proliférations algales dans ces retenues en été (températures élevées et concentrations des polluants) rendent le milieu inapte à la vie et peuvent aller régulièrement jusqu'à la production de cyanobactéries toxiques et parfois mortelles pour les poissons et les mammifères.

Il est donc urgent d'araser autant que possible les seuils et petits barrages non utilisés, non équipés ou impactant des zones à très haute valeur environnementale. Et ce malgré l'opposition de **lobbys de la micro-électricité**. Electricité, rappelons-le, **hyper-subsventionnée par de l'argent public** et représentant une **quantité négligeable** à l'échelle de la production hydroélectrique du pays. Car pour ces promoteurs il s'agit souvent d'opportunités financières (tarif de rachat très élevé) qui les poussent à donner des informations, non prouvées scientifiquement, concernant la préservation de la biodiversité et à défendre un patrimoine qui n'a plus qu'une valeur symbolique par rapport aux enjeux écologiques du 21^{ème} siècle.

Le Doubs Franco-Suisse est déjà fortement impacté par 3 gros ouvrages hydroélectriques (Châtelot, Refrain, Goule) **générant une production électrique très importante** et qui reste à optimiser en prenant en compte les enjeux environnementaux. La priorité doit donc être cette fois à la protection de la rivière.

L'altération de la qualité des eaux, des espèces patrimoniales en grand danger (truite, ombre, apron...), des étiages sévères réguliers sont les preuves de la dégradation générale du Doubs.

Les barrages du Theusseret, de La Rasse et du Moulin du Plain amplifient ces phénomènes, ils sont **inutilisés et inutiles** et ont un potentiel hydroélectrique faible, voire quasi nul. Ils génèrent des retenues ou stagnent sédiments, polluants et eaux avec les conséquences que l'on sait. Leur **effacement, techniquement non problématique**, associé à une renaturation serait un progrès pour la rivière et un atout touristique pour le secteur. **Préserver la mémoire de ces ouvrages** est indispensable et largement possible, là-aussi des solutions existent. Une rivière est un milieu vivant et non un musée !

Nous rappellerons enfin qu'il s'agit là d'appliquer la **loi sur la Continuité Ecologique** et que les passes à poissons, comme on le sait, ne sont au final qu'un pansement, parfois coûteux, sur une jambe de bois et que l'effacement/arasement est le plus souvent préférable pour nombre de ces ouvrages et surtout pour nos rivières.

Nous sortirions grandis et fiers de ces arasements. Fiers d'avoir su profiter de la puissance de nos rivières par le passé mais aussi fiers d'avoir su leur redonner un peu de liberté à un moment où elles sont en grand danger.

Signons tous la pétition pour l'arasement du Theusseret !
Près de 700 personnes l'ont déjà fait en quelques jours.

<http://www.soslrc.com/>



Le Theusseret avant effacement

Simulation de paysage après arasement



Pro Natura Jura

ANNEXE

CE QUI EST DEMONTRE SCIENTIFIQUEMENT EN CAS D'EFFACEMENT DE BARRAGE :

- **Restauration des faciès et habitats** (contrairement aux idées reçues, les zones de barrages sont moins riches en habitats)
- **Restauration de la relation nappe phréatique/rivière** (l'eau se stocke dans la nappe en période de crue et est restituée très fraîche à la rivière lors des basses eaux (étiage))
- **Restauration de l'écoulement des sédiments** (sinon ils se stockent à l'amont et la rivière se creuse à l'aval)
- **Amélioration de la migration piscicole donc de la fraye et du brassage génétique** (la consanguinité favorise la fragilité des espèces face aux maladies par ex)
- **Diminution de l'eutrophisation** (prolifération d'algues due à l'accumulation de polluants et à l'augmentation de la température à l'amont)
- **Diminution de la température moyenne de l'eau et des pics thermiques en été.** L'augmentation de la température par les barrages est accentuée en cas de fort ensoleillement ou de températures élevées... chose récurrente ces dernières années...
- **Amélioration de la résilience** (capacité de récupération) des milieux aux

agressions et au réchauffement climatique.

- **Amélioration de la biodiversité** (poissons, invertébrés, végétaux), qualitativement et quantitativement.
- **Les passes à poissons ne remplissent qu'une infime partie de ces grandes améliorations** pour les rivières et nécessitent des fonds publics pour l'entretien.